Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_184-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.184*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_184-DE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-8 ;

VU la délibération DCM 2026.074 portant installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDERANT le renouvellement du conseil municipal résultant des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT que la commune de Liffré, comptant 9 484 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation ;

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expressions des groupes ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal du 29 juin sur le projet de règlement intérieur du Conseil municipal ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Monsieur Ronan SALAÜN, Conseiller délégué en charge de l'Économie circulaire, rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes de 1 000 habitants et plus l'établissement d'un règlement intérieur pour le conseil municipal dans les six mois qui suivent l'installation de ce dernier.

A cet effet, le règlement intérieur est proposé à l'approbation de l'assemblée et sera annexé à la délibération. Il contient les actualisations des dernières réglementations et a fait l'objet d'un groupe de travail, puis a été soumis à l'avis du bureau municipal le 29 juin 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé ;
- PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours ;
- PRECISE que ce règlement intérieur pourra faire l'objet de modification par délibération ultérieure en cas de besoin ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr